



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 septembre 2016 à 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Quelque treize personnes assistent également à la séance.

CM1609-714

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1609-715

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 août 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

- 7.1. Administration
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du rapport financier 2015-2016 et plan d'action 2016-2017
 - 7.6.2. Certificat de conformité – Municipalité de Grosse-Île – Règlement numéro 2016-003
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux entreprises - volet 1 – Projet de l'entreprise Groupe l'île imagin'air
 - 7.7.2. Dépôt et adoption du mémoire – Projet de loi 106
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement n° CM-2016-08 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé du territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1609-716

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 août 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1609-717

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 4 août au 31 août 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 241 762,95 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1609-718

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du rapport financier 2015-2016 et plan d'action 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, conjointement avec les cinq (5) MRC de la région de la Gaspésie et des Îles, une entente concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (PADF);

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à chacune des MRC d'adopter, par voie de résolution, le rapport financier 2015-2016 ainsi que le plan d'action 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu les documents et pris connaissance de leur contenu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport financier du



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

PADF 2015-2016 ainsi que le plan d'action 2016-2017 tels qu'ils ont été déposés séance tenante;

qu'une copie de ces documents soit transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs conformément à l'entente.

CM1609-719

Certificat de conformité – Municipalité de Grosse-Île – Règlement numéro 2016-003

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté le 6 juin 2016, le règlement numéro 2016-003;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vient modifier le règlement de zonage numéro 2012-002 de la Municipalité de Grosse-Île en apportant des changements au plan de zonage dans le secteur du chemin Rock Mountain où la zone résidentielle Rb2 est agrandie à même la zone forestière Fa, ainsi que dans le secteur du chemin Sandcove où l'on vient créer une nouvelle zone résidentielle Rb6 à même la zone forestière Fa8;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-003 requiert un certificat attestant de sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a tenu compte des commentaires transmis par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'égard de son projet de règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement et de l'urbanisme selon laquelle le règlement numéro 2016-003 de la Municipalité de Grosse-Île est conforme aux orientations et aux affectations du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le règlement numéro 2016-003 est conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1609-720

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux entreprises - volet 1 – Projet de l'entreprise Groupe l'île imagin'air

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en février 2016 la Politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le but premier de la Politique de soutien aux entreprises est de soutenir des projets porteurs;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Arseneau a soumis un projet innovant de création d'entreprises dans le cadre de la Politique;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de la 3^e entreprise du promoteur alors que la Politique s'adresse aux promoteurs qui créent une 1^{re} ou 2^e entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est intimement reliée aux deux entreprises existantes du promoteur, qu'il présente un tout nouveau concept prometteur et qu'il est susceptible d'avoir un impact significatif aux Îles;

CONSIDÉRANT la sélection de ce projet n^o 16-SE-001 par le comité d'investissement pour sa qualité et son innovation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime entérine la recommandation du comité d'investissement et consente à soutenir financièrement le projet de démarrage de l'entreprise Groupe l'île imagin'air du promoteur Joël Arseneau à hauteur de 25 000 \$, et ce, même s'il s'agit de la 3^e entreprise du promoteur.

CM1609-721

Dépôt et adoption du mémoire – Projet de loi 106

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu public le projet de loi 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 106 constitue un recul sur la question du rôle et des compétences des municipalités et des MRC sur l'aménagement de leur territoire en ce qui concerne le



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

développement de la filière des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT la tenue de consultations particulières sur ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signifié sa volonté d'être entendue, mais n'a pas été invitée à participer à ces consultations;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime tient à exprimer ses inquiétudes et son opinion sur ce projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte le mémoire concernant le projet de loi 106 – Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives du gouvernement du Québec tel qu'il a été déposé séance tenante;

que ce mémoire soit transmis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1609-722

Adoption du Règlement n° CM-2016-08 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé du territoire des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU le règlement numéro A-2006-03 relatif à l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles en respect avec les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Plan de gestion des matières résiduelles doit être révisé;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le conseil amorçait la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU' en vertu de cette loi, deux assemblées de consultation publique se sont tenues les 1 et 3 février 2016 lesquelles étaient présidées par une commission de révision;

ATTENDU QU' un projet de PGMR a par la suite été soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

ATTENDU QU' après avoir reçu un avis de non-conformité du MDDELCC, de nouvelles modifications ont dû être apportées afin de répondre aux exigences du ministère;

ATTENDU QUE le projet de PGMR révisé a fait l'objet d'une adoption par la Commission municipale;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter le Plan de gestion des matières résiduelles révisé par règlement lequel viendra remplacer le règlement numéro A-2006-03 adopté le 13 juin 2006;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 6 septembre 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2016-08 intitulé « Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé du territoire des Îles-de-la-Madeleine » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1609-722

Inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO – Évaluation de l'opportunité pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le gouvernement canadien recherche des candidatures qui pourraient éventuellement figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

CONSIDÉRANT QUE de figurer sur cette liste pourrait représenter certains avantages pour la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dont une reconnaissance, à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont manifesté leur appui au conseil afin que celui-ci analyse en profondeur cette opportunité;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE cette analyse nécessite un travail exhaustif et que les délais sont relativement courts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, à octroyer un mandat à une firme de consultants spécialisée dans ce domaine pour un prix maximal de 8 100 \$ afin de dresser pour la communauté des Îles un portrait permettant d'identifier clairement les avantages et les inconvénients d'une telle démarche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Précisions au sujet des trois instances municipales – Communauté maritime, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et Municipalité de Grosse-Île
- ❖ Mémoire sur le projet de Loi n° 106 — Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.

CM1609-745

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 35.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint